



Rapport mondial sur le développement durable

Synthèse Institutions ouvertes pour le développement durable

Contexte

Il est depuis longtemps clair que la compréhension du fonctionnement des institutions est critique pour parvenir à des sociétés inclusives. Les institutions sont des catalyseurs essentiels de l'inclusion, même si elles ne sont pas les seules. Le Programme 2030 appelle de ses vœux des institutions transparentes, efficaces, inclusives et responsables pour favoriser l'éradication de la pauvreté et faire progresser le développement durable. Il vise à promouvoir des mécanismes de prise de décision réactifs, participatifs et représentatifs à tous les niveaux, en insistant sur l'importance de l'accès du public à l'information, la protection des libertés fondamentales et la promotion de cadres légaux et politiques non discriminatoires. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) ne prescrivent pas de modèles institutionnels pour le niveau national, mais mentionnent des principes de gouvernance que les institutions devraient tenter d'atteindre, par exemple dans l'objectif 16, qui mentionne, outre les principes cités plus haut, l'intégration et la cohérence des politiques.

Institutions inclusives pour le développement durable

La réalisation de cibles spécifiques des ODD nécessite une combinaison de facteurs comprenant des aspects légaux et réglementaires, de multiples institutions intervenant à différents niveaux, ainsi que des changements sociétaux potentiellement plus larges comme des évolutions des normes sociales, qui peuvent elles-mêmes être stimulées par des changements institutionnels. Par exemple, la promotion de l'égalité des sexes nécessite une série d'actions à tous ces niveaux et l'intervention d'un éventail d'institutions ayant des mandats et des buts différents. À l'inverse, les institutions individuelles, en particulier celles qui ont des mandats très étendus, peuvent contribuer à l'inclusion dans de nombreux domaines et pour l'ensemble de la société. Il est important d'évaluer à la fois la façon dont les institutions elles-mêmes sont inclusives, et la manière dont elles favorisent l'inclusion à travers leurs actions.

Les institutions peuvent générer des comportements et des tendances qui peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur les résultats en matière de développement, et en particulier pour l'inclusion. Les institutions les plus inclusives confèrent les mêmes droits et privilèges à tous et permettent l'égalité des chances, la participation et l'accès aux ressources et services. Elles peuvent être basées sur des principes d'universalité (par exemple l'accès universel à la justice ou à certains services), la non-discrimination (par exemple, les lois sur la succession qui protègent les droits fonciers des veuves), ou des actions ciblées (par exemple l'action positive pour augmenter la proportion de femmes parmi les représentants politiques). Inversement, les détenteurs du pouvoir peuvent

façonner les institutions au profit de quelques-uns plutôt que de tous les groupes de la société. De telles institutions peuvent potentiellement porter atteinte aux droits, à l'égalité des chances et à l'accès aux ressources, et contribuer ainsi à perpétuer les désavantages. Elles peuvent aussi avoir un impact négatif sur l'accès aux services, la participation à la prise de décision, la vulnérabilité à la violence et la corruption.

Les institutions reflètent les contextes culturels et historiques nationaux dans lesquels elles émergent et fonctionnent. Cette dimension culturelle des institutions implique que les «bonnes pratiques» sont difficiles à identifier et à transposer. La dimension culturelle des institutions et leurs valeurs sous-jacentes doivent être prises en compte dans les efforts de renforcement des institutions, car ils peuvent présenter une grande résistance au changement et conduire à l'échec des tentatives de modification institutionnelle.

Il est donc important de soutenir les moteurs du changement institutionnel. Des exemples venant du monde entier comprennent la facilitation et le renforcement des mécanismes de rétroaction des différents acteurs de la société, des mécanismes de revue, et le soutien à la conception et la mise en œuvre de mécanismes de mesure de la satisfaction des usagers (par exemple des cartes d'évaluation citoyennes), ainsi que la promotion de la disponibilité et de l'accessibilité de l'information publique aux niveaux national et local. Un nombre toujours plus grand de jeunes hommes et femmes instruits ayant des ambitions politiques et économiques, des organisations efficaces pour les représenter, et des classes moyennes qui veulent être représentées dans les institutions sont tous des facteurs importants. Les migrations et l'urbanisation rapide peuvent offrir des possibilités de mobilité sociale et une demande pour des institutions plus inclusives, mais peuvent aussi contribuer à l'augmentation de la marginalisation dans les villes.

Le rapport mondial sur le développement durable 2016 explore deux types spécifiques d'institutions: les conseils nationaux pour le développement durable (CNDD) et les parlements nationaux. Ceux-ci sont examinés à titre d'exemples, parmi la multitude d'institutions dont le rôle dans la promotion de l'inclusion est pertinent pour la mise en œuvre du Programme 2030.

Conseils Nationaux pour le développement durable

Les conseils nationaux sur le développement durable (CNDD) ont été identifiés comme éléments institutionnels importants dans l'Agenda 21 en 1992. Au cours des deux dernières décennies, de nombreux pays en ont expérimenté différentes versions, avec des niveaux de succès variables. Les enseignements tirés de cette phase peuvent être utiles pour la mise en œuvre du Programme 2030.

La recherche conduite pour le rapport suggère que, dotés de ressources suffisantes, les CNDD peuvent être des mécanismes efficaces de participation et d'engagement des différents acteurs tout au long du cycle politique, en particulier pour informer et éduquer le grand public sur des sujets liés au développement durable, stimuler le débat public, engager les parties prenantes clés dans la formulation de recommandations politiques, et impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et la revue des progrès.

Dans la pratique, l'attitude des gouvernements concernant la participation des diverses parties prenantes influe sur le fonctionnement des CNDD et des ressources qui leur sont allouées. La composition des CNDD reflète généralement le système politique et la culture dans laquelle ils existent. En général, plus le CNDD est dominé par le gouvernement, plus son rôle tend à être centré sur la communication de la politique gouvernementale aux différents acteurs. Plus les CNDD sont indépendants, et plus ils tendent à jouer un rôle important dans le processus de prise de décision.

Les CNDD peuvent servir de plates-formes pour le dialogue entre les gouvernements et toutes les parties prenantes, sous une forme qui encourage un débat ouvert et respectueux. Les CNDD, comme d'autres processus multipartites, peuvent également être dominés par des groupes d'intérêt, ce qui entraîne souvent une dilution des responsabilités et un manque d'appropriation par les différents acteurs. Des solutions possibles peuvent inclure: la transparence sur les rôles, les droits et les responsabilités des participants et la gestion des attentes sur ce que la participation au CNDD implique; la mise en place de procédures pour équilibrer les minorités bruyantes et les majorités silencieuses; l'établissement de règles pour l'inclusion et l'exclusion des acteurs; ainsi que la mise en place de procédures de codification des accords résultant des discussions du CNDD.

La représentation des différents groupes au sein des CNDD est variable. La participation de dirigeants d'entreprises ayant des intérêts et des préoccupations de développement durable se trouve avoir bien fonctionné dans un certain nombre de cas. Dans de nombreux cas, la présence de scientifiques chevronnés, d'économistes ou d'intellectuels ayant une bonne expérience pratique et des réseaux a apporté une valeur ajoutée. L'adjonction au CNDD d'un organisme d'expertise scientifique peut favoriser un cadre plus délibératif que le style de négociation commun aux organes représentatifs.

Certains chercheurs estiment que les conseils nationaux rapportant au plus haut niveau du gouvernement constituent l'arrangement le plus à même de favoriser la coordination horizontale au sein du gouvernement. La représentation de haut niveau peut aider à l'intégration des objectifs tout au long du cycle politique et entre les différents secteurs. En outre, l'existence de liens directs entre les CNDD et les décideurs clés semble augmenter l'efficacité du CNDD.

Parlements

En tant qu'organes législatifs, les parlements sont très importants pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. Les parlements exécutent trois fonctions de base: la représentation, la législation et le contrôle. Les parlements représentent les divers composantes de la société; dans le cadre

de leurs fonctions législatives, ils débattent et approuvent la législation et supervisent l'exécution des lois, des politiques nationales et des plans stratégiques. Les gouvernements doivent généralement rendre des comptes aux parlements, qui disposent de mécanismes de contrôle et d'évaluation comme les institutions suprêmes d'audit. Même si les pays diffèrent dans leurs systèmes parlementaires, tous requièrent l'approbation du parlement pour la législation, en particulier celle relative aux ODD.

La représentation de toutes les sections de la société, y compris les groupes vulnérables et marginalisés, est une dimension importante de la façon dont les parlements peuvent favoriser l'inclusion. Comme d'autres institutions, les parlements peuvent directement appuyer l'inclusion ou mettre en place des cadres législatifs qui favorisent l'inclusion. Afin d'illustrer ces deux dimensions de l'inclusion, le chapitre se penche sur quatre catégories potentiellement vulnérables ou marginalisées: les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les enfants et jeunes. Ces groupes ont reçu une attention soutenue dans la littérature sur les institutions. La recherche menée pour le rapport suggère que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la représentation de ces groupes dans les parlements nationaux. Toutefois, des lacunes existent toujours. De même, si des progrès ont été accomplis en termes de codification des droits des groupes marginalisés, un long chemin reste à faire à cet égard, et les parlements auront un rôle clé à jouer pour assurer que personne ne soit laissé pour compte. Dans le cadre d'un examen plus complet, d'autres groupes marginalisés et vulnérables mériteraient une attention spécifique.

Considérations à l'usage des décideurs

Le Programme 2030 et les ODD appellent à l'inclusion et à la participation de tous les groupes sociaux dans les domaines social, politique et économique. Le chapitre 4 examine comment deux types d'institutions – les conseils nationaux pour le développement durable et les parlements – peuvent promouvoir l'inclusion.

La revue entreprise pour ce chapitre est limitée dans une certaine mesure par le manque de données empiriques, même si de l'information dispersée existe et mériterait une étude plus approfondie. L'attention limitée accordée aux CNDD par le milieu universitaire est un exemple de domaine où la recherche pourrait être encouragée.

Afin d'améliorer l'interface entre science et politique sur les institutions pour le développement durable, il serait important de recueillir plus de données sur d'autres types d'institutions et sur la manière dont elles peuvent favoriser l'inclusion, y compris pour les différents groupes vulnérables ou marginalisés. À l'inverse, il serait important de recueillir des données empiriques sur les combinaisons d'institutions de différents types qui sont utilisées avec succès pour répondre à des objectifs et des cibles spécifiques des ODD, y compris celles liées à l'inclusion. Ceci pourrait être une composante importante de futurs rapports mondiaux sur le développement durable.

Plus d'information

Le GSDR 2016, son résumé pour décideurs et d'autres documents liés sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://sustainabledevelopment.un.org/globalsdreport>